

Dématérialisation

Employeur : Les décisions de surclassement sont accessibles depuis votre compte employeur Enim

Domaine(s) :


- Employeur

L'Enim poursuit la modernisation de ses services en privilégiant la mise à disposition des décisions de [surclassement](#) 

[1] en vous connectant directement à votre [compte employeur Enim](#) [2].

Consultez les décisions de surclassement en ligne

Les décisions de surclassement des marins sont accessibles en vous connectant à votre [compte employeur Enim](#) [2], rubrique « Je consulte les décisions de surclassement ».

Vous pouvez retrouver facilement les décisions grâce à une recherche par date et par [marin](#)  [3].

À défaut de recherche spécifique, les décisions des deux dernières années sont consultables pour tous les marins de votre société.

Créez votre compte employeur Enim si ce n'est pas déjà fait

Si vous n'avez pas encore créé votre [compte employeur](#) [2] et que l'Enim connaît votre adresse mél, vous recevrez un courriel vous invitant à effectuer la démarche.

Important : Les décisions de surclassement n'étant plus envoyées par courrier aux employeurs, il est important de créer ce [compte employeur Enim](#) [2] pour continuer à les recevoir.

Un enjeu essentiel pour les droits des marins

Pour rappel, l'application des décisions de surclassement dans les déclarations sociales est à la fois **obligatoire et essentielle**, car elle entraîne une **augmentation directe** des droits aux prestations maladie et retraite.

[Plus d'informations](#) [4]

Votre compte employeur Enim : Votre meilleur allié pour réaliser toutes vos démarches en ligne

Au-delà de la consultation des décisions de surclassement, votre [compte employeur Enim](#) [2] met à votre disposition de nombreuses fonctionnalités utiles, notamment :

- les formulaires en ligne d'affiliation,
- la déclaration d'accident ou de maladie cours navigation,
- le simulateur de classement catégoriel (dans lequel vous pouvez éditer une fiche fonction catégorie pour un navire ou effectuer une simulation personnalisée pour un marin et une fonction),
- la consultation des lignes de services déclarées sur les derniers mois via vos DSN ou déclarations Urssaf (avec mention des anomalies rencontrées, via l'export excel ou .csv).

Mis à jour le 08/07/26

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/employeur-decisions-de-surclassement-sont-accessibles-depuis-votre-compte-employeur-enim>